

Champs-sur-Marne, le 29 juin 2023

PROCES-VERBAL

Réunion du : 29 juin 2023

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

En début de séance,

Membres élus, ayant voix délibératives (14)

Titulaires

Isabelle NAVIZET
Thierry SERRE, suppléant ayant reçu voix délibérative
de Dominique Mignot
Latifa OUKHELLOU
Nacima BARON
Stéphanie ROSSANO
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Stéphane TASSEL
Denis BUREAU, ayant donné voix délibérative à
Sandrine Marceau à partir de 13h08
Agnès NTEP
Samia EL MARS
Fabrice VIENNE
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER
Laurent NAJMAN
Philippe VEZIN
Renaud-Pierre MARTIN
Olivier BURBAN

Membres de droit, ayant voix délibératives (9)

Camille GALAP, ayant donné procuration à Dominique Revuz
Frédéric RAVEL
Claire SALLENAVE
Anne-Florie CORON
Frédéric GASTON
Marie-Christine LEMARDELEY, ayant donné procuration à Gilles Roussel
Jeanne STRAUSZ
Daniel NABET, ayant donné procuration à Isabelle Navizet
Marie-Hélène PAPILLON

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (5)

Nathalie BEAULNES-SERENI, ayant donné procuration à Gilles Roussel
Gérard EUDE
António GOMES CORREIA
George YANNIS
Jean-Robert JACQUEMARD, ayant donné procuration à Isabelle Navizet

Etaient absents :

Membres élus

Titulaire

Dorine PAILLER

Suppléants

Sophie RIEUNIER

Maud CHIRIO

Luc DELEVAL

Sandrine WENGLANSKI

Dejan RISTIC

Nicole DA MOTA

Estève HERNANDEZ

Floriane KERGIUS

Membres de droit

Titulaires

Thierry COURTINE

David JULLIARD

Sébastien SORIANO

Nicolas ARNAUD

Angela PASCOA DOS SANTOS

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ

Delphine PAGES EL KAROUI

Hélène PESKINE

Stéphanie CELLE

Manuelle SALATHE

Antoine GUILLOU

Muriel BARNEOUD

Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élus

Titulaire

David YTIER

Valérie DAVID

Baptiste BOUYER

Suppléant

Marylène BONFILLON

Invités au conseil d'administration

Frédéric MORET, 2nd vice-président de l'Université

Amina SELLALI, directrice de l'EAV&T

Philippe DEMANGE, directeur général des services

Olivier BERTHELOT-EIFFEL, directeur général délégué affaires financières

Nelly TOCKO, agente comptable de l'Université

Jean-Bernard KOVARIK, vice-président appui aux politiques publiques

Kristel HERMEL, vice-présidente adjointe à l'appui aux politiques publiques

Serge PIPERNO, vice-président recherche

Karine MAROT, vice-présidente vie étudiante

Muriel JOUGLEUX, vice-présidente partenariats et professionnalisation

Didier DEGNY, directeur du pôle académique de ESIEE Paris

Julien SEBAG, représentant du recteur de la région académique de Créteil

Pascal ODOT, directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles

Stéphanie NEIBECKER, directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles

Agnès BAILLEUL, assistante des instances

Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédactrice Ubiquus : Marie CORNU

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1) Compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2023 (vote)

II. GOUVERNANCE

2) Actualité générale de l'établissement (information)

3) Convention entre l'établissement-composante EAVT et l'Université Gustave Eiffel (vote)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

4) Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois (vote)

5) Contrat d'objectifs, de moyens et de performance MESR (information)

6) Contrat d'objectifs et de performance MTECT (information)

7) Charte informatique et numérique (vote) – *Point reporté*

8) Pérennisation de l'établissement et sortie d'expérimentation (information)

9) Désignation des représentants des élus du CA à la Commission Patrimoine immobilier, numérique et scientifique (vote)

IV. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

10) Réorganisation de la direction générale des services (information)

V. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

11) Bilan 2022 Contribution à la vie étudiante et de campus (Cvec) (vote)

VI. RECHERCHE

12) Modalités d'exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2023 2024 (vote) – *Point ajouté*

VI. IMMOBILIER

13) Déclaration d'inutilité de parcelle (Campus de Nantes) (vote)

Le quorum étant atteint avec 29 membres, 24 présents et 5 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 14 mars 2023

Stéphanie ROSSANO souhaite que son intervention en page 4 relative à la déclaration liminaire soit modifiée précisant que cette dernière n'a pas été mise au vote du conseil d'administration.

Deux autres modifications concernent en page 4 une correction relative au nom de l'unité de recherche citée et la précision en page 13 que certains enseignants du second degré ne peuvent participer au jury VAE.

Après intégration des modifications, le compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

GOVERNANCE

2. Actualité générale de l'établissement

Les points d'actualité seront abordés lors des points spécifiques développés dans l'ordre du jour ci-après.

3. Convention entre l'établissement-composante EAVT et l'Université Gustave Eiffel

Amina SELLALI, directrice de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, précise que cette convention a recueilli l'unanimité des votes au CSA et au Conseil d'Administration de l'EAVT. Ce document reprend les statuts existants, mais marque la volonté de l'EAVT de s'engager plus en avant dans l'université Gustave Eiffel. Elle remercie à ce propos Gilles Roussel d'avoir laissé le temps aux deux établissements de faire connaissance.

Gilles ROUSSEL précise que cette convention reprend la trame de conventions passées avec d'autres écoles et précise les engagements pris au niveau de l'université. Il tient également à remercier Amina SELLALI de son travail de compréhension mutuelle entre l'école et l'université, elle qui quitte ses fonctions. Avec le nouveau conseil d'administration de l'école, une dynamique et une appropriation de l'intérêt d'être établissement composante se profile.

Frédéric GASTON se présente. En tant que sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture au sein du ministère de la Culture, il tient à féliciter l'université et l'école pour le travail réalisé autour de la convention. Il s'agit effectivement d'une nouvelle étape de l'ancrage de l'école d'architecture au sein de l'université. Le vote unanime est à ce titre le signe d'une adhésion des différentes communautés de l'école au projet, malgré le temps que celui-ci a nécessité.

Ce type de partenariat relativement récent fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de la Culture. Un rapport de l'Assemblée nationale attire d'ailleurs l'attention sur l'intérêt des établissements publics expérimentaux. Le ministère est lui aussi curieux d'observer ces nouveaux projets, ainsi que la qualité des relations entre les professeurs et la qualité de l'accueil des étudiants.

La convention se distingue en outre par sa recherche d'une réciprocité d'engagement entre les deux établissements, balayant ainsi la crainte qu'une école de taille modeste se retrouve noyée au sein d'un plus grand établissement. Il n'en ressort au contraire qu'un respect mutuel.

Stéphane TASSEL s'enquiert des conséquences en cas de désaccord entre les établissements concernant le dialogue de gestion.

Gilles ROUSSEL répond que les statuts prévoient normalement la sortie de l'établissement composante, mais selon une certaine gradation.

Stéphanie ROSSANO souhaite connaître la définition de la mise en commun d'une bourse d'emploi et du dispositif de reconnaissance réciproque des services.

Gilles ROUSSEL indique qu'il convient de faire la publicité réciproque des emplois des différents établissements et de simplifier les modalités d'intervention des personnels au sein du périmètre Gustave-Eiffel, peu importe leur affectation.

Frédéric MORET ajoute qu'une personne effectuant 20 heures de cours dans une formation de l'EIVP n'aura pas à remplir de dossier de contractuel. L'objectif consiste donc à fluidifier ces échanges, tout en s'assurant que chacun reste majoritairement dans son établissement d'affectation.

Stéphanie ROSSANO demande pourquoi l'université est tenue de fournir l'accès à ses locaux à l'EAVT, sans réciprocité.

Frédéric MORET explique que l'accès est sous réserve de disponibilité.

Stéphanie ROSSANO relève à l'article 12 : « *les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux actions financées par les crédits de l'I-Site* ». Or quel est le lien entre l'accès réciproque des locaux et l'I-Site ?

Gilles ROUSSEL indique qu'il n'y a pas lieu de prévoir de remboursements concernant le financement des actions I-Site puisque l'EAVT fait partie des bénéficiaires de l'I-Site Future.

La convention entre l'établissement-composante EAVT et l'Université Gustave Eiffel est approuvée à la majorité, par 26 voix favorables et 3 abstentions.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

4. Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois

Frédéric MORET justifie son choix de présenter cette lettre d'orientation à la fin de l'année universitaire plutôt qu'en octobre, afin d'éviter tout télescopage avec la lettre politique générale de l'établissement. La version 2024 reste proche des versions précédentes, puisque les contraintes restent globalement similaires. L'année 2022 avait déjà été marquée par des surcoûts importants de masse salariale, qui ont imposé un prélèvement du fonds de roulement. Le même phénomène s'observe en 2023 avec 2,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires, partiellement compensées à 1 million d'euros par la tutelle. 2 millions d'euros de surcoût de la masse salariale s'observent du fait de l'augmentation du point d'indice. Un budget rectificatif technique devra ainsi être présenté fin 2023 en vue d'un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement.

Le contexte n'a que peu évolué pour 2024, car les incertitudes restent toujours présentes sur le prix de l'énergie et le rythme de l'inflation. En revanche, des nouvelles récentes portent sur des rattrapages partiels de l'inflation sur le point d'indice et pour les personnels dont les grilles indiciaires sont moins élevées. Les calculs sont en cours, mais permettent déjà de dresser un panorama d'une enveloppe particulièrement contrainte.

Les principaux chantiers que l'université souhaite déployer en 2024 concernent avant tout la poursuite de moyens aux composantes, passant par une augmentation des dotations. Il est aussi prévu de financer davantage les stagiaires et de maintenir les actions incitatives dont le calendrier sera prochainement communiqué. Des moyens pluriannuels additionnels devront être levés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, actuellement en négociation avec la tutelle. L'université aimerait en faire bénéficier les composantes de formation et de recherche.

En parallèle, il est souhaité faciliter le fonctionnement des composantes et des services, d'où une réorganisation de la chaîne financière, la mise en place d'un point d'entrée unique des projets, ainsi qu'une simplification des processus par la DGS.

Concernant la politique d'investissement, le niveau devra rester équivalent aux années précédentes, en tentant d'harmoniser les financements des petits investissements scientifiques. S'y ajoute un projet d'inscrire une programmation pluriannuelle des gros investissements ainsi qu'une politique à moyen et long terme d'investissement immobilier, numérique et scientifique.

Au niveau de la politique d'emplois, il est prévu d'utiliser pleinement les ressources à disposition pour maintenir la volumétrie des fonctionnaires à l'échelle de l'établissement, en l'absence de restriction à ce niveau. L'établissement souhaite également augmenter le nombre de contrats doctoraux et développer encore davantage les contrats étudiants.

Par ailleurs, le budget de l'I-Site comprend toujours une campagne d'emplois additionnels, permettant aux composantes de solliciter des renforts en Ressources Humaines sur des projets ponctuels et limités dans le temps. Il est espéré apporter d'autres moyens additionnels au travers du contrat d'objectifs et de moyens.

En termes de chiffres, il est prévu :

- d'augmenter les dotations des composantes de 5 % ;
- d'augmenter le financement additionnel des stagiaires d'environ 18 % soit 400 000 euros ;
- de maintenir les moyens additionnels mis en place sur la recherche, la pédagogie et l'international, en espérant dégager des moyens additionnels pluriannuels dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens ;
- d'augmenter le budget des petits investissements scientifiques de 100 000 à 200 000 euros, notamment pour les composantes de recherche ;
- de maintenir la politique d'investissement d'environ 8 millions d'euros pour les projets immobiliers, numériques et scientifiques.

S'agissant des recrutements, 5 contrats doctoraux supplémentaires seront ajoutés, financés sur le budget de l'université. De plus, une négociation se tient actuellement avec la tutelle sur l'ajout de 9 contrats doctoraux supplémentaires dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance.

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'un financement de l'Ile-de-France lui permettant de recruter 55 contrats étudiants supplémentaires, principalement à l'accueil des étudiants primo-arrivants et étrangers.

Comme l'an dernier, l'université budgètera 2 millions d'euros en 2024 pour la campagne d'emplois « I-Site », c'est-à-dire le soutien aux composantes sur des projets RH n'ayant pas de vocation pérenne. Enfin, 200 000 euros seront budgétés pour l'animation scientifique, en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt lancé quelques jours auparavant. Ce faible montant témoigne d'ailleurs du fait qu'il ne s'agisse pas d'un appel à projet en tant que tel, mais plutôt d'un financement sur la mise en place de réseaux et la structuration intellectuelle des champs scientifiques.

Il faut rappeler que le vote des dotations aux composantes constitue l'une des prérogatives du Conseil académique. En particulier, les mêmes critères d'attribution des dotations aux composantes de formation ont été reconduits, d'où une augmentation globale des dotations. Suite au dialogue de gestion, les dotations horaires attribuées à chaque composante ont quant à elles été affinées. Un changement porte toutefois à la rentrée prochaine sur l'intégration totale des formations de génie urbain à l'EIVP.

De même pour les composantes de recherche, les procédures de l'an dernier ont été généralement reprises. Les dotations ont été réparties avec une dotation minimale de 2 400 euros par chercheur (contre 2 327 euros l'an dernier) et jusqu'à 4 730 euros par enseignant-chercheur. Aucune baisse de dotation ne s'observe donc à effectif constant. Une marge est également prévue pour affiner les besoins, notamment lorsque tous les enseignants ne sont pas encore affectés à un poste.

Gilles ROUSSEL remarque que cette lettre d'orientation est contrainte et parsemée d'incertitudes. Malgré tout, l'établissement cherche des équilibres pour mener à bien ses missions.

Stéphanie ROSSANO s'étonne, en page 2, des termes de « mission gouvernance » et « mission fonctions et supports » sur les chantiers de la chaîne financière, et préconise d'indiquer plutôt le nom de jeune fille de la collègue victime d'un féminicide dans le document final.

Par ailleurs, elle demande si le règlement intérieur a été voté dans sa totalité.

Gilles ROUSSEL précise que des votes sont prévus au fil des évolutions. Le règlement complété sera quant à lui voté ultérieurement.

Concernant la séparation des missions de programmation des PEPR et d'opérations, **Stéphanie ROSSANO** demande si l'université Gustave Eiffel se positionne comme un organisme de recherche plutôt qu'une université.

Gilles ROUSSEL précise que l'établissement souhaite conserver les caractéristiques d'un organisme de recherche mais aussi d'une université. Il tient aussi à conserver ses statuts de chercheurs, mais surtout d'ITA, pour bien marquer les caractéristiques comparables à celles d'un EPST.

Samia EL MARS demande si le fait que les dialogues de gestion aient été avancés permet d'associer davantage l'établissement ou au contraire de se concentrer sur le seul pilotage central de l'université. En outre, comment sont perçus par l'université Gustave-Eiffel les objectifs de cette lettre de mission et la façon dont celle-ci a été construite ? Quelles étaient les remarques des collègues lors de sa présentation au Conseil académique ?

Frédéric MORET répond que, contrairement aux années précédentes, les équipes n'ont pas attendu septembre pour lancer les premières pistes en vue de cet exercice d'écriture et de synthèse. Quant au décalage de calendrier, il ne semble poser aucun problème de communication avec les composantes.

Gilles ROUSSEL ajoute que la remarque principale au Conseil académique portait sur le laps de temps réduit durant lequel les effectifs ont été demandés, en particulier sur la partie recherche. Cela étant, la situation devrait se stabiliser l'an prochain.

Une deuxième remarque portait sur les ordres de votes concernant les enveloppes de répartition des composantes de recherche et de formation et de la lettre d'orientation. L'université ayant opté, pour plus de simplicité, pour un vote de la lettre d'orientation budgétaire par le CAC, sous réserve de validation du Conseil d'Administration.

S'agissant de l'évolution du périmètre des départements, les dotations ne sont plus réparties par département pour les UMR, mais sont fléchées par UMR.

Stéphane TASSEL craint les effets du rapport Gillet. S'il était appliqué, il percuterait le concept de l'Université Gustave Eiffel en tant qu'établissement expérimental. Le découpage entre organismes de recherche et université

soulève pour sa part la question des conflits d'intérêts entre ceux qui gèrent les programmes et ceux qui les définissent.

Frédéric RAVEL remarque que ces questionnements se retrouvent dans tous les autres organismes de recherche. Certains ne sont pas sous tutelle principale du MESR, comme l'IFPEN qui est un EPIC ; il n'en est pas moins pilote d'un PEPR.

D'ailleurs, pour le pilotage des PEPR, le partage s'opère selon les compétences scientifiques et non selon un quelconque statut de l'établissement.

Claire SALLENAVE reconnaît que le rapport Gillet crée une onde de choc dans la communauté de recherche et le caractère singulier de Gustave-Eiffel reste un point d'attention. Pour autant, il n'est pas prévu de revenir sur le choix de le définir comme EPSCP.

Gilles ROUSSEL observe que cela pose également des questions aux tutelles non MESR.

Philippe VEZIN demande si seule la partie tutelle est comptabilisée sur les effectifs des UMR.

Frédéric MORET le confirme. Dans le cadre des dotations budgétaires, seuls les chercheurs actifs sont pris en compte dans les composantes de recherche. En revanche, l'ensemble du périmètre du laboratoire est pris en considération en termes de politique indemnitaire.

Philippe VEZIN remarque que, contrairement aux 4 premiers départements, toutes les composantes de TS2 ont été indiquées. Faut-il comprendre que TS2 ne dispose plus de budgets dédiés, et que ceux-ci sont directement envoyés aux laboratoires ?

Frédéric MORET confirme une évolution pour TS2 au 1^{er} janvier 2024 avec une organisation de type fédération.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL précise qu'en termes de restructuration des composantes de recherche, un travail est en cours pour redécouper le budget ; il fera l'objet d'une réunion d'information de l'ensemble des responsables administratifs des laboratoires.

Gilles ROUSSEL ajoute que l'EIVP a abondé le budget global des unités de recherche, les personnels EIVP ayant été pris en compte comme du personnel « autre » de l'université. C'est donc un premier pas intéressant que d'autres écoles pourraient suivre.

Fabrice VIENNE constate une nouvelle évolution de 5 % en juillet sur le budget rectificatif et le soutien aux tutelles. Est-il donc prévu de réévaluer les aides dans les années qui viennent ?

Claire SALLENAVE confirme avoir fait en sorte d'assurer la compensation des fonctionnaires l'an dernier, sachant que les deux augmentations du point d'indice en un an restaient inédites. Les discussions seront donc relancées selon les mêmes bases ; au sein du programme 190, le MTECT a d'ailleurs commencé à solliciter les établissements.

Fabrice VIENNE soulève la question de l'harmonisation de la gestion des prélèvements sur les processus communs de gestion des contrats de recherche. Les différences de nombre, taille et gestion des contrats entre l'ex-Ifsttar et l'ex-UPEM pourraient-elles poser problème durant cette phase d'harmonisation ?

Frédéric MORET rappelle que l'harmonisation semble déjà plutôt en place et que l'objectif final consiste à disposer d'un système totalement homogène.

Gilles ROUSSEL creusera donc le point.

Fabrice VIENNE demande si l'harmonisation des règles de fonctionnement sur le seuil d'investissements de l'université apparaît soutenable.

Frédéric MORET le confirme.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL ajoute qu'à chaque harmonisation, ses services prennent en compte l'ensemble des paramètres existants afin de décider de la meilleure solution pour l'établissement. Pour ce qui est des seuils d'immobilisation, les politiques différentes des anciens établissements ne peuvent plus perdurer. Il sera donc proposé au Conseil d'Administration un seuil unique à 1 000 euros. Cette somme est d'ailleurs neutre financièrement, d'où l'absence de problèmes d'équilibre budgétaire. Ces changements permettront de diminuer d'environ 300 les fiches d'immobilisation, et bien plus au sein du périmètre ex-I. Tous ces éléments seront de toute façon précisés dans la note de préparation du budget.

Fabrice VIENNE estime le seuil de 1 000 euros relativement bas pour l'achat de matériel informatique.

Par ailleurs, il est indiqué que l'établissement souhaite assurer la mobilité des chercheurs sur la base d'un régime indemnitaire partagé. Quelle en est la finalité ?

Gilles ROUSSEL répond que le régime indemnitaire des CR/DR doit être compatible avec ceux des autres ministères, afin de faciliter les mobilités entre différents ministères.

Claire SALLENAVE s'engage à s'enquérir de l'avancée sur ce point.

Philippe VEZIN demande si la prime supplémentaire touchée par les chercheurs du MTECT sera remise en cause.

Gilles ROUSSEL explique qu'il est souhaité disposer *a minima* de modalités d'attribution comparables, même si les montants diffèrent.

Claire SALLENAVE souligne la difficulté de conserver les différences au bon endroit sans remettre en cause l'environnement commun, puisque plusieurs statuts existent au sein de l'établissement. Elle creusera donc ce point avec la DRH.

Fabrice VIENNE demande si les décharges et moyens RH constituent les seules aides apportées aux contrats internes d'objectifs et de moyens.

Frédéric MORET répond négativement et s'engage à le détailler ultérieurement.

Samia EL MARS ignore par ailleurs si le MESR a l'intention de compenser l'augmentation du point d'indice pour les contractuels financés sur subvention pour charge de service public, puisqu'ils occupent désormais de nombreux emplois permanents, d'autant plus depuis le rattachement d'ESIEE Paris.

Gilles ROUSSEL n'est pas en mesure d'y répondre à ce stade, mais rappelle qu'une compensation a été appliquée l'an dernier sur la sous-partie hors ESIEE Paris des contractuels indicés sur le périmètre MESR. En d'autres mots, il s'agit d'une sous-partie des contractuels payés sur subvention de programme 150 qui étaient indicés dans le contrat.

Samia EL MARS demande si ces personnes dépendent d'un indice et non d'un forfait.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Samia EL MARS en déduit qu'elles sont les plus nombreuses.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Thierry SERRE demande si, dans le cadre de la répartition du budget, la spécificité des campus a été abordée, comme l'éloignement par rapport à Marne-la-Vallée.

Gilles ROUSSEL répond négativement, mais s'engage à remonter la question, notamment des déplacements.

Laurent NAJMAN souhaite vérifier pourquoi l'EIVP est le seul à subir une baisse de dotation.

Gilles ROUSSEL indique qu'il ne s'agit pas d'une baisse. Seulement, l'enveloppe n'augmente pas aussi vite que le nombre de personnes actives. Des réajustements sont donc opérés.

Fabrice VIENNE souhaite savoir à quoi correspond un master 3.

Frédéric MORET explique que le chiffre dépend de la catégorie et que les masters 3 constituent des formations expérimentales.

La lettre d'orientation budgétaire et d'emplois est approuvée à la majorité par 23 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions.

GOUVERNANCE

5. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance MESR

Gilles ROUSSEL indique que ce contrat de 3 ans (2023-2025) vient en complément du contrat pluriannuel et en remplacement du DSG (Dialogue stratégique de gestion), trop limité dans son objectif. Il a vocation, à terme, à converger vers une contractualisation plus globale, regroupant l'ensemble des tutelles, ce qui n'a malheureusement pas pu aboutir jusqu'alors. Le MESR souhaite achever ce passage d'ici fin 2024, en couvrant toutes les vagues, et demande à l'université ses objectifs stratégiques de politique publique ainsi que la manière de les atteindre.

Le financement MESR atteint 0,8 % de la subvention pour charges de service public du Programme 150, soit 2,1 millions d'euros sur 3 ans. La demande initiale portait sur l'ensemble du périmètre de l'établissement, tutelles comprises, soit un total de 5,1 millions d'euros ; elle a depuis été revue à la baisse à 3,2 millions d'euros sur le périmètre MESR.

Pour rappel, ce contrat d'objectifs doit répondre aux 4 objectifs nationaux liés aux politiques publiques prioritaires :

- 1) Mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution dans le cadre du développement de la FTLV**

L'université, de par son positionnement et son lien avec le MTECT, répond déjà à cet objectif, grâce à un nombre élevé d'apprentis et il cherche à renforcer les mesures existantes.

La demande initiale de financements portait sur :

- la filière « données et applications » en apprentissage portée par ESIEE Paris qui ouvrira en septembre 2024 ;
- les décharges d'enseignants chercheurs de l'EAV&T, pour davantage prendre en compte la dimension recherche dans les métiers d'avenir liés à la transition (architecture) ;
- les campagnes de communication sur les filières d'avenir interne et externe.

2) Bien-être et réussite des étudiants en termes de santé, diversité, inclusion, accompagnement de la réussite

L'établissement réaffirme ici aussi ses engagements en matière de santé au travers d'actions telles que le parlement étudiant, le plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante ou encore le plan handicap.

La demande initiale de financement portait sur :

- le complément CMA mobilités des étudiants inter-campus ;
- le renforcement des cellules d'écoute égalité ;
- l'application étudiante.

3) Développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau à des fins d'attractivité, et de structuration de l'établissement et de son écosystème notamment avec les ONR

L'université tâche de renforcer sa place dans les écosystèmes de recherche et d'innovation en augmentant le nombre de doctorants et en instituant des décharges. De surcroît, elle souhaite rester présente sur un certain nombre de programmes européens, notamment en tant qu'organisme de recherche.

Sa demande initiale portait sur 9 contrats doctoraux de 3 ans dont un par an réservé à des candidats porteurs de handicap.

4) Mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions

Plusieurs projets s'inscrivent dans ce cadre comme le portage des PEPR, le positionnement de l'université ou encore la tutelle MTECT.

La demande initiale portait sur :

- un fonds de transition écologique dédié aux composantes de formation, de recherche, services avec financements d'actions concrètes dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens (COM) ;
- l'accompagnement à la réalisation de chartes d'engagement par entités ;
- une campagne de sensibilisation spécifique ;
- une action d'initiation à valeur « exemplaire », avec le déploiement de sous-compteurs pour un pilotage des consommations énergétiques.

En vue d'améliorer le pilotage, l'audit de sécurité informatique sera relancé, tandis que des moyens supplémentaires ont été demandés au niveau du schéma directeur immobilier, numérique et infrastructures. Plus spécifiquement, il est souhaité décliner les financements de transition écologique par composantes et les formaliser sous forme d'une communication dédiée. Le document sera sous format serré d'une dizaine de pages contenant le tableau du dialogue de performance, ainsi que les bilans des politiques publiques, du DSG 2022 et du contrat pluriannuel. Il sera à finaliser d'ici juillet.

Fabrice VIENNE s'enquiert que ce dernier permet de contractualiser certaines demandes de financement sur 3 ans, plutôt que de les réitérer chaque année. Ce point sera discuté lors du dialogue de gestion.

Fabrice VIENNE demande si les élus auront accès au document.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Fabrice VIENNE sollicite des précisions sur les critères d'évaluation.

Gilles ROUSSEL indique que le choix portait sur la reprise d'un maximum d'indicateurs existants.

Frédéric RAVEL précise que les nouveautés ne portent pas tant sur le contenu que sur le contenant du document.

Fabrice VIENNE demande si ces critères sont présentés au Conseil d'Administration et au Conseil académique.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

6. Contrat d'objectifs et de performance MTECT

Jean-Bernard KOVARIK indique que le contrat d'objectifs et de performance de l'université sera passé avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il portera sur les années 2023-2025, soit la même période que le COMP. A l'issue de cette période, un contrat unique sera passé entre l'université et l'ensemble de ses tutelles pour une période quinquennale.

Le COP fixe les principales attentes thématiques envers l'établissement et en matière de pilotage, qui justifient le versement annuel de la subvention pour charge de service public au programme 190. Les attentes de sécurité routière qui relèvent quant à elles du ministère de l'Intérieur ont néanmoins été mentionnées dans ce document, du fait de leur lien avec les politiques publiques portées par le MTECT.

Selon un processus copiloté par le Commissariat général au développement durable et l'université Gustave Eiffel, une approbation du document finalisé est prévue fin 2023. Ce COP constitue la rencontre entre les attentes du MTECT et les réponses de l'établissement en matière d'appui aux politiques publiques concernées. Les échanges thématiques entamés fin 2022 avec les principales directions générales du ministère ont d'ailleurs conforté les relations entre les interlocuteurs et mis en lumière le potentiel de transition écologique apporté par l'université. Ces notions sont véhiculées par des objectifs de performance et de projets stratégiques.

L'objectif principal du COP (dans cette première version) concerne la mise en œuvre du projet FUTURE issu de l'appel I-site, ainsi les 3 premiers objectifs de performance reprennent fidèlement les intitulés des 3 axes scientifiques de FUTURE. Le premier objectif de performance concerne l'intégration des enjeux de sobriété et de frugalité dans la transition des villes et des territoires (construction, génie civil, gestion de patrimoine, systèmes énergétiques, etc.). Le deuxième objectif de performance reprend le thème de la transition juste et équitable des villes et des territoires : décarbonation des mobilités, organisation économique et logistique des marchandises en ville, chaînes de distribution, systèmes de gouvernance des villes et territoires, évolution des modèles de développement des territoires en intégrant les 17 objectifs de développement durable. Enfin, le troisième objectif de performance a trait à la sécurité et la résilience des villes et territoires : analyse et prévention des risques, gestion de crise, sécurité des transports, adaptation des infrastructures et modes de vie au changement climatique.

S'y ajoute un quatrième objectif de performance, transversal, visant à mobiliser l'ensemble des leviers d'actions et des métiers de l'université vers la transition écologique, au travers de la formation, la recherche, l'innovation, les partenariats, l'expertise, l'appui aux politiques publiques, ainsi que les coopérations territoriales, les campus, et enfin l'action européenne et internationale.

Le COP intégrera un tableau de bord, la trajectoire indicative des moyens et des indicateurs (en privilégiant le plus possible la reprise d'indicateurs existants).

Philippe VEZIN souhaite des précisions sur la notion de « déconstruire les comportements à risque ».

Gilles ROUSSEL répond qu'il s'agit de comprendre au mieux les enjeux de sécurité routière.

Philippe VEZIN précise que cela n'implique toutefois pas de procéder à des mesures.

Fabrice VIENNE demande si la version finale sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Gilles ROUSSEL indique qu'il est espéré y présenter *a minima* une version quasi finalisée.

Fabrice VIENNE demande si des retours sont prévus aux composantes.

Gilles ROUSSEL explique qu'il est prévu de rédiger un document global, sans le décliner par composante.

Fabrice VIENNE demande si le contrat unique est prévu en 2026.

Claire SALLENAVE confirme que c'est là l'objectif.

Frédéric RAVEL assure que ce n'est pas un défi en soi, puisqu'il existe déjà des contrats d'objectifs et de performance que le MESR partage avec d'autres ministères. Le CEA dispose par exemple d'un COP qu'il partage largement avec le MTECT et le MESR.

Gilles ROUSSEL soulève la question de l'articulation entre DGRI et la DGESIP.

Frédéric RAVEL remarque que tout contrat quinquennal de site présente un volet recherche, travaillé par l'établissement et la DGRI.

Claire SALLENAVE ajoute que le MTECT est en mesure de réaliser des contrats de moyens, mais de façon beaucoup plus contrainte que le MESR. En effet, ces contrats restent une exception pour le MTECT : par exemple, la contractualisation de l'intégralité de la trajectoire de Météo France en subventions sur l'exercice 2017-2022 s'expliquait par le besoin de sécuriser le financement d'un supercalculateur.

7. Charte informatique et numérique

Ce point est reporté.

La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 50.

8. Pérennisation de l'établissement et sortie d'expérimentation

Gilles ROUSSEL déclare qu'il est souhaité sortir de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2025.

Une version finalisée de statuts et des décrets associés doit être produite. Dans ce cadre, divers thèmes sont à traiter avec les ministères :

- les collèges électoraux, en particulier la question de l'assimilation des ingénieurs de l'université effectuant des recherches ;
- la question des ITA ;
- les durées des mandats des étudiants ;
- quelques modifications et corrections des statuts initiaux notamment sur la CCEC ;
- l'entrée et la sortie d'établissements composantes après sortie de l'expérimentation.

A la rentrée, une discussion plus large doit d'ailleurs se tenir sur la sortie d'expérimentation, qui fera ensuite l'objet d'une évaluation du HCERES. L'établissement conservera normalement son fonctionnement actuel, mais en cas de changement de périmètre, l'ordonnance prévoit de relancer une nouvelle expérimentation d'une durée de 2 ans en vue d'une pérennisation.

Pour rappel, parmi les différents statuts, sont cités, les statuts suivants :

- statuts de l'université au sens strict ;
- statuts de COMUE (dont l'avenir se trouve largement questionné) ;
- statuts d'établissement expérimental (qui prendra bientôt fin pour l'université Gustave Eiffel) ;
- statuts de grand établissement

Frédéric RAVEL ajoute que les statuts de grand établissement et d'université existent depuis des années.

Fabrice VIENNE s'enquiert des conséquences d'une absence de réponse.

Gilles ROUSSEL assure que cela ne générerait aucun retard.

Fabrice VIENNE s'enquiert des conséquences d'un refus.

Gilles ROUSSEL explique qu'il conviendrait alors de relancer une évaluation.

Fabrice VIENNE sollicite un calendrier des actions à venir.

Gilles ROUSSEL indique être avant tout dans l'attente de l'acceptation de la demande.

Denis BUREAU demande si le regroupement de l'Ifsttar et de l'UPEM a permis d'augmenter le plafond d'emplois Etat.

Gilles ROUSSEL répond que l'ordonnance ne porte pas sur les questions d'emploi et de RH en général.

Stéphanie ROSSANO souhaite des précisions sur les collèges électoraux et cette question d'assimilation.

Gilles ROUSSEL explique qu'il est souhaité assimiler les statuts de certains ingénieurs des ponts et ITPE, dont l'assimilation n'est pas automatique, alors qu'ils peuvent avoir des missions de recherche équivalentes aux maîtres de conférences.

Stéphanie ROSSANO redoute des blocages des enseignants-chercheurs si les statuts sont interchangeable.

Samia EL MARS estime que l'appellation « d'expérimental » a empêché l'établissement de se poser réellement la question de son statut, sur laquelle les avis divergent d'ailleurs parmi le personnel.

Gilles ROUSSEL rappelle que le format hybride université/EPST a déjà été longuement discuté, tandis que la question des statuts représente un autre sujet.

Stéphane TASSEL souligne que les tutelles, donc le MESR, questionneront forcément l'existence simultanée de statuts à géométrie variable, dans un établissement déjà sous-doté historiquement. Or le Code de l'éducation ne prévoit pas un tel format hybride et les personnels ne sont pas des sujets d'expérience.

Gilles ROUSSEL précise que l'établissement correspond à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ce point sera de toute façon à nouveau évoqué ultérieurement.

9. Désignation des représentants des élus du CA à la Commission Patrimoine immobilier, numérique et scientifique

Frédéric MORET souhaite élaborer un schéma directeur traduisant une politique générale des investissements au sein de l'université, en regroupant les thèmes centraux que sont l'immobilier, le numérique et le scientifique. A cet effet, une commission PINS (Patrimoine, immobilier, numérique et scientifique) composée essentiellement d'élus des conseils sera l'occasion d'un dialogue entre les différentes directions concernées. Il est proposé d'y nommer 5 représentants du Conseil d'Administration, ainsi que des membres du Conseil académique.

En sus de la désignation d'Isabelle Navizet en tant que vice-présidente du conseil d'administration, les candidatures proposées sont les suivantes :

Philippe Vezin propose sa candidature pour le collège A.

Dominique Revuz propose sa candidature pour le collège B.

Fabrice Vienne propose sa candidature pour le collège C.

Tanneguy Allaire présente sa candidature pour le collège D.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité, avec 28 voix favorables.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

10. Réorganisation de la direction générale des services

Philippe DEMANGE rappelle que le DGDAJI et l'agence comptable ont été regroupés dès 2020, avant l'intégration en 2021 d'ESIEE Paris et la création d'un pôle d'assistance au pilotage et au contrôle de gestion. Cette année a également été marquée par un vote du Conseil d'Administration autorisant le rapprochement des Directions et Services de la DGS, ainsi que par les chantiers d'élargissement du Service Événementiel et du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives avec ESIEE Paris.

En parallèle, des directions générales déléguées ont été créées : la DGDIL pour l'immobilier et la DGDIN pour l'informatique, selon une démarche participative avec un accompagnement d'une société extérieure, tout en plaçant les usagers au centre des réflexions et en intégrant l'ensemble des campus en termes d'organisations.

D'autres projets ont été lancés en 2022 :

- création d'une Direction de la Commande Publique, détachée de l'ex-DAFAP et fusionnée avec le Service des Achats et Marchés, mais indépendante des autres directions ;
- création de la DGDRH fusionnant les 2 anciennes DRH ;
- commencement des mises en application des réflexions autour du CIB/CIC avec l'Agence Comptable et création de la DGD Affaires Transversales pour sécuriser les actes financiers ;
- création d'un Service de Formation par Apprentissage interne ;
- consolidation du SSU et du Service Social ;
- recrutement d'un nouveau DGDAF en la personne d'Olivier Berthelot-Eiffel.

D'importants efforts informatiques ont également été réalisés pour créer des structures répondant aux grandes missions de l'établissement.

Dans les projets à venir, et la mise en place de la DGDAF en janvier 2024, plusieurs points seront également à l'étude, tels que la question de la gestion des contrats, le pilotage de recettes, prospectives, exécution de la dépense, le circuit des factures et service fait. Le nouvel organigramme budgétaire est quant à lui attendu au 1^{er} janvier 2025.

En outre, il est prévu de créer un service contractuel à la DGDRH et de réfléchir à ses relations, modes de collaboration et de partage des tâches. Un service de gestion contractuelle au sein de la DGDAF pourrait par ailleurs répondre à la question du guichet unique.

D'autres réflexions portent sur :

- la reconfiguration de la DGD SOIVE ;
- la Direction des Enseignements et de la Vie étudiante ;
- la Direction de la Formation professionnelle ;
- la Direction des Relations internationales.

Dans le même temps, la transformation du service de santé universitaire se poursuit, suite au décret de passage de SSU à SSE. L'école d'architecture souhaite par exemple établir une convention pour bénéficier des infrastructures

de l'établissement. Il reste encore à traiter la question de la documentation scientifique au sein de la bibliothèque universitaire.

Toutes ces réflexions ont ainsi permis de simplifier considérablement l'organigramme.

Samia EL MARS remarque que l'emploi de sigles peut bloquer la compréhension des personnes extérieures à l'établissement.

Par ailleurs, les projets de regroupement des services et le recours à des entreprises extérieures ont généré des malentendus parmi les personnels, d'où un certain « coût social ». Les possibilités de mobilité largement mises en avant à la création de l'établissement se sont finalement révélées compliquées à mettre en œuvre, générant de longues attentes de réponses. Cette question mériterait donc d'impliquer davantage les agents.

Il conviendrait également de faire apparaître dans les organigrammes les postes autres que ceux de responsables.

Philippe DEMANGE précise que le recours aux entreprises extérieures se limitait à certains projets, tels que l'immobilier, mais ne concernait pas le projet actuel s'opère quant à lui uniquement en interne.

Stéphanie ROSSANO regrette que la simplification de l'organigramme soit plus évidente sur le papier que sur le terrain. De plus, la sortie rapide d'expérimentation génère des pressions sur le personnel, comme en témoigne l'important *turn-over*.

Gilles ROUSSEL assure au contraire que les départs d'agents restent limités.

Divitha SEETHARAMDOO s'étonne de la disparition du campus Bienvenüe.

Philippe DEMANGE précise qu'il a été intégré dans la construction de la DGDIL.

Divitha SEETHARAMDOO s'enquiert de la gestion et de la répartition des contrats sur les campus ou en dehors.

Philippe DEMANGE répond qu'ils restent au cœur des discussions, afin de s'assurer que les agents ne perdent pas en responsabilité.

ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

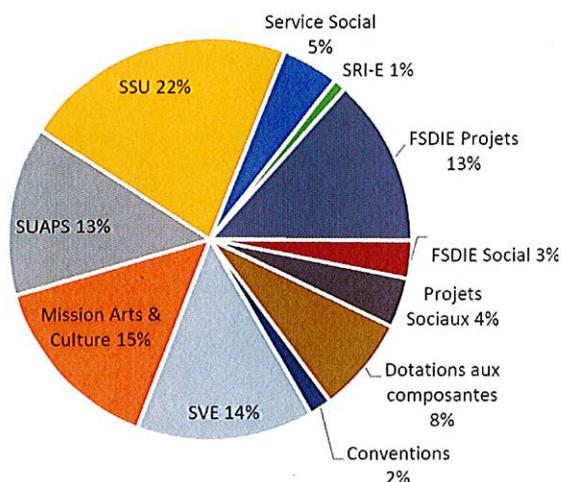
11. Bilan 2022 Contribution à la vie étudiante et de campus (Cvec)

Karine MAROT indique que le passage du ministère en année universitaire durant l'année 2022 a induit un écart négatif avec 690 000 euros de collecte versée par le CROUS, contre 950 000 euros engagés. Les décrets CVEC ont donc été modifiés en décembre 2022 pour permettre aux CROUS de décaler le versement initialement effectué en novembre vers le mois de janvier suivant. Le reversement du montant de CVEC correspondant à la remontée effectuée le 15 octobre 2022 devrait ainsi être effectué dans le courant du mois de janvier 2023, et figurera au bilan 2023.

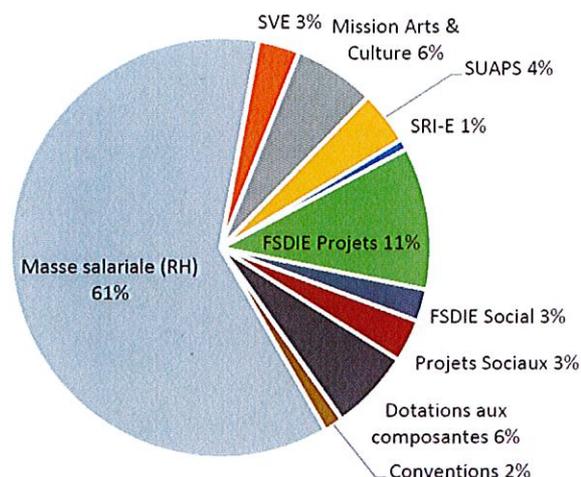
Le budget ouvert par l'Université Gustave Eiffel s'est établi de la manière suivante :

	€	%
Central CVEC	423 476 €	44%
FSDIE	285 000 €	30%
Médecine Préventive	142 500 €	15%
Parlement Etudiant	15 000 €	2%
Dotations aux composantes	84 024 €	9%
Total	950 000 €	100%

Affectations de dépenses (en CP)



Affectations de dépenses (en CP)



La masse salariale (intégrée seulement dans le second camembert) reste le principal poste de dépenses de la CVEC, avec 433 799,10 euros en 2022. Elle a notamment permis de financer les emplois étudiants à hauteur de 100 000 euros, dans un contexte où ceux-ci permettent à la fois aux services de maintenir une activité soutenue et aux étudiants concernés de percevoir un revenu.

Par ailleurs, le service social accueillera bientôt son troisième assistant social.

Samia EL MARS demande si certaines actions lancées durant le covid seront maintenues.

Karine MAROT confirme que le prêt d'ordinateurs sera maintenu et intégré à la bibliothèque et que les distributions alimentaires se poursuivent. Les demandes d'aide financière sont largement moins nombreuses que durant le covid et pour la plupart traitées par le CROUS, ce qui a permis au service social de lancer des projets, notamment un voyage au ski.

Philippe DEMANGE relève un nombre important d'étudiants en grande difficulté, notamment ceux qui se situent légèrement au-dessus des seuils du CROUS.

Karine MAROT souligne que les étudiants étrangers ne se rendent pas toujours compte du niveau de vie en Ile-de-France. Les différentes situations sont directement traitées par le service social.

Le nombre de situations connues d'étudiants dormant dans la rue semble moins élevé que l'année précédente.

En cas de difficulté de mise à l'abri, afin d'éviter que des étudiants dorment à la rue, une chambre du CROUS leur est réservée.

Le bilan 2022 de contribution à la vie étudiante et de campus est approuvé à l'unanimité, avec 28 voix favorables.

RECHERCHE

12. Modalités d'exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2023 2024

Serge PIPERNO rappelle que l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (art. 5) prévoit qu'une thèse peut être soutenue jusqu'à la fin de l'année civile N s'il est régulièrement inscrit en thèse pour l'année scolaire « N-1 - N ».

Cette disposition permet à un doctorant, s'il est régulièrement inscrit en thèse en 2022-2023, de la soutenir jusqu'au 31 décembre 2023 sans se réinscrire.

Il est proposé que les doctorants régulièrement inscrits en thèses à l'Université Gustave Eiffel pour l'année scolaire 2022-2023 et qui soutiendront leur thèse au plus tard le 31 janvier 2024, soient exonérés de frais d'inscription en thèse en 2023-2024, ce qui concerne une dizaine d'étudiants cette année.

L'exonération de frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2023 2024 est approuvée à l'unanimité, avec 28 voix favorables.

13. Déclaration d'inutilité de parcelle (Campus de Nantes)

Philippe DEMANGE indique que le campus de Nantes dispose d'une parcelle et il est souhaité la redonner à France Domaine pour une réutilisation à d'autres fins.

La déclaration d'inutilité de parcelle du campus de Nantes est approuvée à l'unanimité, avec 28 voix favorables.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 17 heures 15.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le jeudi 19 octobre 2023.

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL